

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la Société par actions simplifiée unipersonnelle CHOUETTE, ayant son siège social au 16 Allée du Vivarais – 91090 LISSES et immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 852 549 260 (« le Vendeur »), auprès de consommateurs, d'acheteurs non professionnels et de professionnels (« Les Clients ou le Client ») (également désignés individuellement comme « une Partie » et collectivement comme « les Parties ») désirant acquérir les Produits proposés à la vente par le Vendeur (« Les Produits ») au moyen de la passation d'une commande.

Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement, et de délivrance des Produits commandés par les Clients.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Ces Conditions Générales de Vente sont également facilement accessibles électroniquement sur notre site Internet. Elles peuvent aussi être communiquées par mail, dans un délai raisonnable, sur simple demande.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la passation de sa commande.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de la passation de la commande.

Les coordonnées du Vendeur sont les suivantes :

- Adresse : 16 Allée du Vivarais – 91090 LISSES
- Email : contact@bardugoni.fr
- TVA intracommunautaire : FR 01 85 25 49 260

ARTICLE 2 - Produits proposés à la vente

Les caractéristiques principales des Produits proposés à la vente sur le catalogue du Vendeur regroupent l'ensemble des informations substantielles requises par la réglementation applicable et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits qui figurent dans le catalogue du Vendeur. Les photographies et illustrations n'ont toutefois qu'une valeur indicative et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

Le Client est tenu de prendre connaissance des caractéristiques du Produit proposé avant de passer commande et de valider le bon à tirer.

Le choix et l'achat d'un Produit sont de la seule responsabilité du Client.

Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés, les particularités essentielles et les délais de livraison.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisé lors de la passation de la commande.

Les Produits sont proposés à la vente à l'échelle mondiale.

Pour tous les Produits expédiés hors France Métropolitaine, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles. Ils seront à la charge et relèvent de la seule responsabilité du Client qui procèdera à leur règlement lors du paiement de la commande.

ARTICLE 3 – Commandes

3-1. Processus de commande

Pour être valable, toute commande doit préciser la quantité et les références des Produits vendus. Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les Produits du Vendeur figurant dans son catalogue.

Le Client est invité à choisir les Produits et leur quantité qui devront être reportés sur le devis ou le bon de commande. Il fournira le contenu visuel et textuel de son choix pour la personnalisation des Produits commandés.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner le devis sans aucune modification par courrier électronique en accusé de réception avec l'expression de son consentement. Le Client déclare et reconnaît que la personne à qui appartient l'adresse e-mail utilisée est une personne détenant tout pouvoir pour agir au nom et pour le compte du Client.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après acceptation du devis du Vendeur par le Client ou acceptation du bon de commande du Client par le Vendeur.

En cas d'émission du bon de commande par le Client, le Vendeur accusera réception et acceptera la commande par courrier électronique.

Suite à la passation de commande, le Client sera ultérieurement invité à valider le bon à tirer pour le lancement de la production de sa commande.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

3-2. Modifications de commandes

Les éventuelles modifications de commande par le Vendeur ne pourront être refusées par le Client que si elles rendent les Produits impropres à l'utilisation que souhaitait en faire ce dernier. En outre, le Client devra motiver par écrit son refus en justifiant que les Produits ne répondent plus à ses besoins ou à la destination souhaitée. La recevabilité de la justification émise reste à la libre appréciation du Vendeur.

Le Client ne pourra en aucun cas refuser les modifications de commande par le Vendeur qui résulteraient de l'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les éventuelles modifications de commande par le Client ne pourront être prises en compte par le Vendeur dans la limite de ses possibilités, qu'à condition que la notification faite par écrit au Vendeur lui parvienne avant la validation du bon à tirer par le Client et que le Vendeur ait fait connaître son acceptation.

3-3. Annulation de commandes

Les commandes peuvent être annulées par le Client, hors l'exercice du droit de rétractation ou cas de force majeure, dans la limite des possibilités du Vendeur, qu'à condition que la notification faite par écrit au Vendeur lui parvienne avant la validation du bon à tirer par le Client et que le Vendeur ait fait connaître son acceptation.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Vendeur à réception de la notification reçue avant la validation du bon à tirer par le Client, pour quelque raison que ce soit hormis l'exercice du droit de rétractation ou la force majeure, une somme correspondant à 20 % du montant total de la commande sera acquise au Vendeur et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

Les éventuelles annulations de commande par le Vendeur donneront lieu à l'établissement d'un avoir, sauf accord du Client pour modifier la commande.

ARTICLE 4 - Tarifs

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le devis ou le bon de commande du Vendeur, au jour de l'enregistrement de la commande par le Vendeur. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le devis ou le bon de commande, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Pour les Produits à livrer, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le devis ou le bon de commande et calculés préalablement à la passation de la commande. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.

Pour tous les Produits expédiés hors France Métropolitaine, les frais d'expédition n'incluent pas les droits d'importation, droits de douane ou autres taxes locales ou taxes d'état. Ils sont facturés par le pays de l'adresse de livraison. Il est conseillé au Client de consulter son bureau de douane local pour plus d'informations.

Les devis établis par le Vendeur sont valables pour une durée de 2 (deux) mois, à compter de leur date d'établissement.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de l'enlèvement ou de la délivrance des Produits commandés.

Toute annonce de réduction de prix devra indiquer le prix pratiqué par le Vendeur avant l'application de la réduction de prix, ce prix antérieur étant défini comme le prix le plus bas pratiqué par le Vendeur à l'égard de tous les Clients au cours des trente derniers jours précédant l'application de la réduction de prix.

ARTICLE 5 - Conditions de paiement

Les Produits proposés par le Vendeur sont délivrés au Client en contrepartie d'un prix.

Le prix est payable en totalité dans le délai renseigné sur le devis ou le bon de commande, par virement bancaire ou chèque de banque. Les coordonnées bancaires du Vendeur sont communiquées au Client lors de l'émission de la facture.

En l'absence de délai renseigné sur le devis ou le bon de commande, le prix est payable dans un délai de 60 jours maximum à compter de l'émission de la facture.

Aucun n'escompte ne sera accepté.

Afin de sécuriser l'utilisation des moyens de paiement, le Vendeur peut être amené à demander tous justificatifs (relatifs à l'identité, au domicile et/ou au moyen de paiement utilisé) au Client. En cas de défaut ou de refus de transmettre les justificatifs demandés, le Vendeur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la délivrance des commandes concernées. Le délai de transmission des justificatifs demandés pourra décaler d'autant l'expédition et la livraison des produits commandés.

En cas de paiement par virement bancaire, le Client est invité à préciser son numéro de commande en libellé du virement bancaire.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée immédiatement.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais de paiement énoncés aux présentes, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal seront acquises automatiquement et de plein droit au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de retard de paiement, le Client devra également verser une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant égal à 40,00 €, de plein droit et sans notification préalable. Le Vendeur pourra demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la délivrance des commandes en cours effectuées par le Client.

ARTICLE 6 - Délivrance des Produits commandés

La délivrance des Produits s'entend du transfert au Client de la possession physique ou du contrôle des Produits commandés.

Conformément aux dispositions de l'article L 216-4 du Code de la consommation, la délivrance des Produits s'accompagne de la remise de la notice d'emploi, des instructions d'installation et d'un écrit mentionnant la possibilité de formuler des réserves ainsi que de la garantie commerciale.

Article 6-1. Modalités de délivrance

Les Produits commandés par le Client pourront faire l'objet d'un retrait dans les locaux du Vendeur aux dates et heures convenus avec ce dernier dans un délai maximum de 6 (six) mois à compter de la validation du bon à tirer par le Client.

Les Produits commandés par le Client pourront également être expédiés par le Vendeur. Ils seront délivrés dans un délai maximum de 6 (six) mois à compter de la validation du bon à tirer par le Client.

Ces délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des Produits, du transporteur et de l'ordre d'arrivée des commandes.

Le Client reconnaît avoir été informé des coûts de délivrance et de mise en service des Produits ainsi que sur la possibilité de formuler des réserves.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront délivrés en une seule fois.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour délivrer les Produits commandés par le Client dans les délais ci-dessus précisés, en fonction du délai logistique de référence dans la profession. Tout retard par rapport au délai indicatif de livraison initialement prévu ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le Client et enregistrée par le Vendeur, ni donner lieu à aucune pénalité ou indemnité.

Les livraisons sont assurées par un Transporteur indépendant, à l'adresse mentionnée par le Client lors de la commande et à laquelle le Transporteur pourra facilement accéder. Le Client reconnaît donc que c'est au Transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des marchandises transportées ou de la réalisation d'un quelconque risque survenu pendant le transport (pertes, vols ou retard dans les livraisons...).

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur acceptation préalable du Client.

Toutefois, lorsque le Client s'est lui-même chargé de faire appel à un transporteur qu'il choisit lui-même, la délivrance est réputée effectuée lors de la remise des Produits commandés par le Vendeur au transporteur qui les a acceptés sans réserve.

Pour le Client consommateur, il est rappelé que selon la réglementation :

- le professionnel délivre le bien à la date ou dans le délai indiqué au consommateur, sauf si les parties en conviennent autrement ; à défaut d'indication ou d'accord quant à la date de délivrance ou de fourniture, le professionnel délivre le bien ou fournit le service sans retard injustifié et au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat (article L. 216-1 du Code de la consommation) ;
- tout risque de perte ou d'endommagement du bien est transféré au consommateur au moment où il prend physiquement possession de ces biens (article L. 216-2 du Code de la consommation) ;
- tout retard ou défaut d'exécution des prestations ne constitue pas une faute imputable au professionnel si ce retard ou ce défaut d'exécution est imputable soit au consommateur soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat (autre que le transporteur) soit un cas de force majeure tel que défini par la réglementation (article L. 221-15 du Code de la consommation).

En cas de manquement du professionnel à son obligation de délivrance ou de fourniture du service dans les conditions rappelées ci-dessus, le consommateur peut (article L. 216-6 du Code de la consommation):

- notifier au professionnel la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que le professionnel s'exécute, dans les conditions des articles 1219 (une partie peut refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave) et 1220 (une partie peut suspendre l'exécution de son obligation dès lors qu'il est manifeste que son cocontractant ne s'exécutera pas à l'échéance et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour elles) du Code civil ;
- résoudre le contrat si, après avoir mis en demeure le professionnel d'effectuer la délivrance ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Le consommateur peut toutefois immédiatement résoudre le contrat :

- lorsque le professionnel refuse de délivrer le bien ou lorsqu'il est manifeste qu'il ne livrera pas le bien;
- lorsque le professionnel n'exécute pas son obligation de délivrance du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévu et que cette date ou ce délai constitue pour le consommateur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Lorsque le contrat est résolu dans ces conditions, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

Article 6-2. Réception des produits commandés

Le Client est tenu de vérifier soigneusement l'état des Produits délivrés, que les Produits lui aient été expédiés ou qu'il ait procédé lui-même à leur retrait.

A réception des Produits expédiés, le Client devra émettre toutes réserves ou réclamations pour non-conformité, défaut ou vice apparent des Produits délivrés sur le bon de livraison qui lui sera présenté par le Transporteur co-signataire. Les motifs de ces réserves ou réclamations devront être détaillés précisément sur ledit document. Le Client dispose ensuite d'un délai de 48 heures (quarante-huit heures) à compter de la délivrance des Produits pour confirmer, avec la même précision, auprès du Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception, les réserves et réclamations précédemment émises ou en formuler de nouvelles qui n'auraient pas pu être émises lors de la réception des Produits.

En cas de retrait par le Client des Produits commandés, celui-ci dispose d'un délai de 48 heures (quarante-huit heures) à compter de la délivrance des Produits pour émettre toutes réserves ou réclamations pour non-conformité, défaut ou vice apparent par lettre recommandée avec accusé de réception. Les motifs de ces réserves ou réclamations devront être détaillés précisément sur ledit document.

Passé ces délais et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent. Il est rappelé que l'absence de réserves formulées par le Client lors de la délivrance des Produits n'exonère pas le Vendeur de la garantie de conformité, telle que décrite ci-dessous.

Les stipulations ci-dessus s'appliquent de manière identique en cas de retrait des Produits commandés ou de livraison directe à l'utilisateur final pour le compte du Client.

En cas de réclamation relative à des manquants, le Client dispose d'un délai de 48 heures (quarante-huit heures) à compter de la délivrance des Produits pour notifier, auprès du Vendeur, ladite réclamation. L'envoi sera alors reconstitué et le poids vérifié fera foi vis-à-vis de celui indiqué sur la lettre de voiture.

En cas de retrait, il appartient au Client de vérifier les Produits au moment même de leur retrait. En cas de Produits manquants, le Client devra faire toutes constatations nécessaires lors de la réception des Produits sur le bon de retrait et notifier immédiatement ses observations au service client du Vendeur afin qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais.

ARTICLE 7 - Retour des Produits commandés

Pour les Produits proposés à la vente faisant l'objet d'une personnalisation, aucun retour ne pourra être accepté par le Vendeur, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation. Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

ARTICLE 8 - Transfert de propriété - Transfert des risques

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier et ce quelle que soit la date de la délivrance des Produits.

Article 8-1. - Dispositions applicables au Client consommateur ou non professionnel

Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits qui voyagent donc aux risques et périls du Vendeur, sauf lorsque le Client fait appel à un transporteur qu'il a lui-même choisi, indépendant du Vendeur, auquel cas le transfert des risques est effectué au moment de la remise des Produits commandés par le Vendeur au transporteur choisi par le Client.

Article 8-2. - Dispositions applicables au Client professionnel

Le transfert des risques de perte et de détérioration au Client sera réalisé concomitamment au transfert de propriété, soit après complet paiement du prix.

ARTICLE 9 - Responsabilité du Vendeur - Garanties

Article 9-1. Dispositions applicables au Client consommateur ou non professionnel

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

Le Client bénéficie de plein droit et sans paiement complémentaire, de la garantie légale de conformité pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande, et de la garantie légale des vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Le Vendeur garantit les produits conformément aux dispositions légales applicables et pouvant résulter, le cas échéant, du Code civil (articles 1641 à 1649 et 2232) ou du Code de la consommation (articles L.217-4 à L.217-13), sur présentation de la facture d'achat ou de la confirmation du devis ou du bon de commande.

Toute réclamation devra être adressée au Vendeur par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du siège social du Vendeur figurant en tête des CGV. Toute réclamation reçue par le Vendeur sera traitée dans un délai raisonnable à compter de leur réception.

Le Vendeur ne sera pas obligé de fournir une solution pour des produits endommagés à la suite d'une mauvaise utilisation par le Client ou de l'usure normale.

Article 9-2. Dispositions applicables au Client professionnel

Conformément aux textes légaux en vigueur, le Vendeur garantit le Client professionnel contre toutes les conséquences des vices cachés de la chose vendue.

ARTICLE 10 - Propriété intellectuelle

Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Produits au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 11 - Protection des données personnelles

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Vendeur en vue de l'exécution du contrat. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires, soit :

- Données nécessaires à la gestion des commandes et à la facturation : pendant toute la durée de la relation commerciale et dix (10) ans au titre des obligations comptables.
- Données relatives aux moyens de paiement : ces données ne sont pas conservées ; elles sont collectées lors de la transaction et sont immédiatement supprimées dès le règlement de l'achat.

Le responsable du traitement des données est le Vendeur, seul destinataire des données, et dont les coordonnées sont indiquées à l'ARTICLE 1 des présentes.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus.

Si le Client estime que ses droits ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

ARTICLE 12 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article [1218 du Code civil](#) ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter son obligation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 120 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 120 jours, les présentes seront purement et simplement résolues.

La résolution n'aura lieu que 7 jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Toutefois, cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

ARTICLE 13 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Vendeur et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 14 – Dispositions spécifiques applicables uniquement au Client consommateur ou non professionnel

Article 14-1. Droit de rétractation – applicable uniquement pour les commandes de Produits non personnalisés

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la réception des Produits pour exercer son droit de rétractation auprès du Vendeur, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement, à condition que les Produits soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 14 jours suivant la notification au Vendeur de la décision de rétractation du Client.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur remise sur le marché à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat. Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris.

Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation dans les présentes CGV, auquel cas un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué au Client par le Vendeur, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client peut notifier au Vendeur son intention de se rétracter par mail à l'adresse contact@bardugoni.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 16 Allée du Vivarais – 91090 LISSES.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits achetés et les frais de livraison sont remboursés ; les frais de retour restant à la charge du Client.

Il est précisé que les frais de traitement de la commande ne seront pas remboursés en cas de retour partiel consécutif à une commande de plusieurs Produits.

Le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la notification au Vendeur de la décision de rétractation.

En cas de retours anormaux ou abusifs, le Vendeur se réserve le droit de refuser une commande ultérieure.

Article 14-2. Litiges

En cas de contestation relative aux CGV et plus généralement aux contrats conclus, le Vendeur s'efforcera de résoudre avec le Client, dans un délai d'un mois, le différend à l'amiable.

À défaut de solution amiable trouvée dans ce délai, les Tribunaux d'EVRY seront exclusivement compétents, quels que soient le lieu de livraison, le mode de règlement et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 14-3 Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir été informé par le Vendeur de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article [L111-1 du Code de la consommation](#)

- sur les caractéristiques essentielles des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité lui permettant d'acquérir les Produits en toute connaissance de cause, notamment en ce qui concerne leurs conditions d'utilisation. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles ;
- sur le prix des Produits ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci ;
- en l'absence d'exécution immédiate de la vente, sur les délais de délivrance des Produits commandés ;
- sur l'identité du Vendeur et l'ensemble de ses coordonnées ;
- sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (garantie légale de conformité, garantie des vices cachés, éventuelles garanties commerciales) et le cas échéant, sur le service après-vente ;
- sur les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières ;
- sur les moyens de paiement acceptés ;

Le fait pour le Client de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

A l'attention de la SASU CHOUETTE – Service Client – 16 Allée du Vivarais – 91090 LISSES.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat pour la commande ci-dessous :

Numéro de Commande

Commandé le

Nom du consommateur

Adresse du consommateur

Date.....

Signature du consommateur :